

REGLEMENT DE L'EPREUVE DU DIMANCHE 28 JANVIER 2024 INTITULÉE « TRAIL DE L'ANKOU »

Les épreuves et parcours :

- Deux épreuves de course sont proposées d'une distance de 7.5 et 14km composées d'environ 80% de chemins de campagne sur les communes de – Ploumilliau – Tréduder – Saint-Michel-en-grève
- Il est possible de faire le circuit en tant que marcheur (pas de classement ni de dossard mais l'inscription est obligatoire)
- Le départ et l'arrivée ont lieu au parc des loisirs, rue Anatole le Bras à PLOUMILLIAU

Participants :

- La course est ouverte de l'âge de 16 ans jusqu'à la catégorie M10.
- Les mineurs doivent joindre à leur inscription un accord parental,
- Le concurrent doit courir seul sans être accompagné de vélo.
- Le parcours est ouvert aux concurrents en canicross sous réserve de partir dans les dernières positions afin de minimiser le risque de chute dans le peloton.
- Les joëlettes et leurs accompagnateurs partent avant les autres concurrents.
- Le nombre de coureurs est limité à 250 par course

Inscriptions :

- La participation à la course est soumise à la présentation OBLIGATOIRE par les participants à l'organisateur :

- soit d'une Licence Athlé Compétition
- soit d'un Certificat médical « d'absence de contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition », datant de moins d'un an à la date de l'épreuve

- Tarifs et inscription :

- 9€ pour le 15km et 7€ pour le 7km, plus 2€ pour les inscriptions sur place
- 5 € pour les marcheurs

- Les inscriptions se font :

- en ligne sur le site IKINOA jusqu'au vendredi 26 janvier 2024 à 23 heures.
- au magasin partenaire "Terre De Running de Lannion" le samedi 27 janvier 2024
- sur place le jour de l'épreuve

Remise des dossards :

- Les dossards seront distribués :
 - Le samedi 28 janvier 2023 chez notre magasin partenaire
 - Le dimanche 29 janvier 2023 sur le site de la course

Ravitaillements :

- Un ravitaillement est ouvert sur l'aire de départ/arrivée
- Sur le parcours du 15km un ravitaillement sera organisé au niveau du huitième kilomètre à Saint-Michel en gève – même si le poste de ravitaillement dispose de gobelets recyclables pour le ravitaillement, chaque participant est invité à se munir d'un gobelet individuel qu'il pourra utiliser sur les ravitaillements

Résultats et Récompenses :

- Chaque coureur recevra un cadeau-souvenir sur la ligne d'arrivée
- Les trois premiers hommes et femmes de chaque course seront récompensés sur le podium
- Droit d'image : Chaque coureur autorise expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de sa participation au TRAIL DE L'ANKOU

Respect des autres et de la nature :

- Chaque participant s'engage à respecter le parcours et l'environnement sans rien jeter ni casser : certains chemins privés ne sont ouverts que le jour de la course.
- Chaque participant s'engage aussi à respecter les autres participants à l'épreuve, qu'ils soient coureurs OU marcheurs et à leur porter assistance au besoin.
- Zone de départ : Seuls les coureurs et les bénévoles de l'organisation seront autorisés à évoluer dans la zone de départ.

Assurance Organisation :

- L'organisation est couverte en responsabilité civile auprès de SMACL, en conformité avec la charte des courses hors stade.
- Elle met aussi en place un dispositif de secours réglementaire suivant l'arrêté préfectoral (ambulancier et protection Civile). Cependant, l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages pendant la manifestation sportive.

Acceptation :

- Le participant au trail de l'Ankou reconnaît avoir pris connaissance de toutes les informations concernant l'épreuve. Il les accepte en totalité et s'engage à les respecter. L'évolution de l'épidémie de la Covid 19 pourrait imposer d'autres contraintes sanitaires que le participant s'engagerait aussi à respecter.